

Bonjour à toutes et à tous,

La CFTC a réussi à relancer les négociations sur l'accord handicap grâce à sa volonté de vouloir aboutir à un nouvel accord. De par son intervention, la CFTC a pu convaincre non seulement la direction mais aussi les autres organisations syndicales de revenir autour de la table.

Des avancées ont ainsi pu être obtenues grâce à une négociation compliquée mais efficace au final. Chaque organisation syndicale a ainsi pu demander des améliorations de l'accord. Bien évidemment, la CFTC soutenait chaque amélioration proposée par une autre organisation syndicale.

Une stratégie CFTC efficace !

Au final la persévérance de la CFTC a permis d'aboutir à un accord bien plus ambitieux que l'accord initialement soumis à signature.

Il est également important de comprendre que le simple fait d'avoir signé l'accord initial permettait à la CFTC de pouvoir éventuellement déclencher un référendum si ces négociations de « dernière minute » n'aboutissaient pas. Dit autrement, cet engagement permettait de sécuriser « à minima » un accord bien mieux-disant que l'ancien ou pire que s'il n'y en avait pas ! A la CFTC nous ne jouons pas au poker avec vos intérêts !

Les mesures importantes de cet accord vous seront détaillées dans un prochain tract.

A peine signé, déjà bafoué !

Malheureusement, alors que cet accord n'a pas encore reçu officiellement l'aval de la DRETTS (l'accord a besoin d'avoir un agrément de l'état), la direction a décidé de se séparer de la responsable de la mission handicap. Une mesure brutale alors que des mesures d'accompagnement, de formation, de reclassement, existent dans ce nouvel accord et auraient pu (du) être appliquées à la personne concernée.

Comme quoi l'existence même d'un accord ne permet pas de garantir son application d'où notre volonté d'être attentif à sa mise en œuvre !

Dernier point important : dans 3 ans cet accord s'arrêtera. La CFTC a donc souhaité (et obtenu) qu'il soit inscrit qu'une année avant la fin cet accord la direction consulte l'ensemble des organisations syndicales afin de proposer des mesures qui permettront à la mission handicap de continuer d'exister au-delà de cette échéance avec des moyens et des ambitions tout aussi fortes que celles contenues dans ce nouvel accord !

Pour la section CFTC EXPLEO France
Frédéric ROUSSEL,

Délégué Syndical Central SICSTI-CFTC de l'UES EXPLEO France